



Respect loi Evin galeries marchandes

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 26 novembre 2003

J'ai reçu un courrier du responsable sécurité de la galerie marchande auchan de saint-herblain m'expliquant qu'ils ne pouvaient pas faire respecter la loi evin car ils ne pouvaient pas mettre un vigile derrière chaque fumeur !!! (suite à une plainte que j'ai laissée dans leur boîte à idées : les vendeuses des magasins fument sur le pas de porte des boutiques !!!!)

ça peut vous intéresser ??

Réponse :

Oui votre initiative nous intéresse et, si vous nous faites parvenir ce courrier, nous pouvons effectuer une démarche auprès de ce responsable pour lui expliquer ses obligations. Il sera cependant nécessaire que vous repreniez le relais car rien ne sert de promettre si l'on ne peut tenir . Ce rôle de vigilance, vous êtes le seul à pouvoir l'exercer.

Vous l'avez sûrement déjà fait, mais si ce n'est pas le cas, consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les galeries marchandes, puis la méthode pratique proposée par DNF pour obtenir le respect de la protection contre le tabagisme.